

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	
Votants	
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel (suppléant de Mme RODRIGUES Catherine), Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme RODRIGUES Catherine, Mme MAILLE Julie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-C4 : ENFANCE JEUNESSE : TARIFS SEJOURS ITINERANTSRAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical que depuis la délibération n°2019-E9 en date du 13 juin 2019, les tarifs de l'Espace Jeunes sont harmonisés à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des Luys en Béarn. Ils prennent en compte les ressources des familles sur un spectre très large, permettant ainsi aux jeunes d'accéder de manière égalitaire aux activités qui leur sont proposées.

Au cours de la semaine du 12 au 16 juillet 2021, dans le cadre des animations jeunesse pilotées par la Communauté de communes des Luys en Béarn, l'Espace Jeunes de Garlin organise pour la première fois un séjour itinérant dans les villages alentours de Garlin. Ce séjour, à destination des collégiens résidant sur le territoire de la Communauté des communes, sera l'occasion d'arpenter, à pied et à vélo, les multiples sentiers et chemins du territoire tout en réalisant des activités ludiques, sportives et culturelles.

Pour que les jeunes puissent participer à cette première édition de séjour « itinérant », il est proposé à l'assemblée d'approuver une grille de tarification spécifique applicable à cette nouvelle formule de séjours organisée sur le territoire de la Communauté de communes.

Séjours itinérants Tarif par jour	Bénéficiaire Aide au Temps Libre CAF / Bons vacances MSA	Quotient familial					
		< 900	901-1150	1151-1300	1301-1550	1551-2800	> 2801
	8 €	15 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs tels que ci-dessus proposés

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN

Michèle PLANTE